

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Subvention à l'association "Vélophonie "pour 2012 - Convention - Décision -
Autorisation de signature**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Vélophonie a pour objet la promotion et la défense de la culture vélo francophone.

Sa vocation internationale peut s'accomplir grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Elle constitue une plateforme numérique de mutualisation des méthodes et des « cultures vélo » afin d'améliorer la coopération technique et culturelle de l'ensemble des acteurs des villes cyclables francophones.

Dans ce cadre, l'association Vélophonie sollicite une subvention de 8 800 € afin de mener à bien les trois actions suivantes :

- Du marketing territorial dans les pays francophones, destiné à valoriser les actions menées par la CUB dans le cadre de sa politique vélo, grâce notamment :
 - o à un cycle de conférences sur plusieurs sites nord-américains,
 - o à une analyse d'un évènement de masse canadien (la Féria de Montréal) transposable sur notre territoire,
 - o à la participation à « Velocity global » de Vancouver,
 - o à la mise en œuvre d'une exposition itinérante « Bordeaux, destination vélo » en collaboration avec l'Alliance française au Canada.
- L'accueil de délégations, suite logique au projet précédent, qui a pour ambition de multiplier les visites du territoire par des acteurs du vélo, favorisant ainsi le rayonnement de l'agglomération. Ces visites sont principalement axées sur :
 - o la politique vélo de la CUB,
 - o les concepts techniques et sociologiques liés au développement du vélo au sein de l'agglomération,

- l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel, destinée à mener à bien les projets décrits ci-dessus, mais aussi à la production de vidéos qui, mises en ligne, étendent les possibilités de promotion de la politique vélo de la CUB.

L'intérêt communautaire à signer une convention avec cette association est d'assurer une suite cohérente à la démarche engagée lors de l'élaboration de la politique vélo. Cela doit permettre de maintenir un lien avec un réseau d'experts en poursuivant l'accueil de délégations étrangères, de disposer d'un regard extérieur sur notre territoire et les actions engagées et aussi de rester innovant. Cela permet enfin de faire connaître notre agglomération dans un réseau francophone et de maintenir une présence lors de grands événements favorisant le rayonnement de la CUB.

Il est proposé d'allouer à l'association Vélophonie une subvention dont le montant indicatif global s'élève à 8 800€ pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2012 sur un budget global prévisionnel de 24 320 € pour l'exercice 2012, soit, à titre indicatif, 36 % décliné comme suit :

Action	Subvention maximale	Budget prévisionnel de l'action	Taux de participation
Marketing territorial	5 000 €	16 320 €	30,6 %
Accueil de délégations	1 800 €	2 700 €	66,6 %
Acquisition de matériel informatique et audiovisuel	2 000 €	5 300 €	37,7 %

Chaque action est financièrement indépendante des autres et fait l'objet d'un budget prévisionnel distinct figurant en annexe à la présente convention.

Chaque action bénéficiera d'une subvention non révisable à la hausse et si, action par action, le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées par application du taux de participation par action.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5215-19 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et notamment son article 10 ;

VU la délibération n°2000/0839 du 26 mai 2000 approuvant le Plan des Déplacements Urbains ;

VU la délibération n°2004/0364 du 28 mai 2004 approuvant la conformité du Plan des Déplacements Urbains avec la loi SRU ;

VU la délibération n°2011/084 approuvant le Plan Climat ;

VU la demande de l'association ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions de l'association Vélophonie contribuent à l'animation et à la valorisation des politiques publiques de la Communauté urbaine, en particulier celle visant à augmenter sur son territoire la part modale des cyclistes, et contribuent ainsi aux actions de promotion des mobilités alternatives que conduit la CUB auprès du grand public et des entreprises afin d'aboutir aux objectifs de report modal ambitieux qu'elle s'est notamment fixés dans son Plan Climat, à savoir atteindre 15% de part modale vélo et 25% de part modale pour la marche à l'horizon 2020 ;

DECIDE

Article 1 : Une subvention dont le montant indicatif global s'élève à 8 800€ pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2012 sur un budget global prévisionnel de 24 320 € pour l'exercice 2012, décliné comme suit :

Action	Subvention maximale	Budget prévisionnel de l'action	Taux de participation
Marketing territorial	5 000 €	16 320 €	30,6 %
Accueil de délégations	1 800 €	2 700 €	66,6 %
Acquisition de matériel informatique et audiovisuel	2 000 €	5 300 €	37,7 %

Article 2 : Le projet de convention ci-joint est approuvé ;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions de partenariat entre la Communauté urbaine et l'association Vélophonie ;

Article 4 : Le montant de 8 800€ sera imputé sur le budget principal - chapitre 65 – compte 6574 – fonction 8222 – CRBKC00 et le montant de 2000€ sera imputé sur le budget principal - chapitre 20 – compte 20421 – fonction 8222 – CRBKC00 de l'exercice en cours et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 8 MARS 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL